

Cotisations de retraite complémentaire : **Le Gouvernement ne doit pas se contenter de suspendre mais stopper définitivement le transfert vers les Urssaf**

Paris, le 23 juin 2021 – L’Institut de la Protection Sociale (IPS) publiait le 3 juin 2021 un dossier analysant les conséquences néfastes du transfert programmé des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco vers les Urssaf.

Le 18 juin, Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics et Laurent Pietraszewski, secrétaire d’État chargé des Retraites et de la Santé au travail ont annoncé un report du transfert en 2023.

L’IPS salue cette première réponse des pouvoirs publics.

Elle évitera les nombreux dysfonctionnements identifiés par l’IPS sur la gestion des payes et la tenue des comptes de retraite.

Pour autant ce report ne règle en rien le fond du dossier.

Au-delà de ce report l’IPS demeure convaincu que cette mesure de transfert n’est pas une bonne décision. Ses conséquences seront préjudiciables sur le pilotage des régimes de retraite et le maintien d’une nécessaire indépendance des partenaires sociaux.

L’IPS réaffirme avec force qu’avant toute évolution, **il est primordial :**

- **De faire l’inventaire précis des nombreux dysfonctionnements des précédents transferts vers les Urssaf.**
- **D’engager un débat public sur la place respective des différents acteurs intervenant sur la protection sociale.** Le Parlement doit avoir la place centrale dans le pilotage de ce débat et des décisions qui en découleront. Les partenaires sociaux doivent également être largement associés comme ils l’avaient demandé en janvier de cette année.

CONCLUSION :

A la lumière de ces derniers éléments, si l’Institut de la Protection Sociale se félicite de cette décision d’urgence des pouvoirs publics il confirme son appel à arrêter définitivement ce projet.

A propos de l'Institut de la Protection Sociale

Créé en juin 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées inédit en France pour toutes questions liées à la protection sociale de l'entreprise. Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active. Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux en la matière, l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent la réforme en cours. <http://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Contacts presse

Agence Grayling

Axel Patinet

Mob : 06.68.52.14.09

Email : axel.patinet@grayling.com

Bertrand Paul

Mob : 06.62.70.77.05

Email : bertrand.paul@grayling.com

Institut de la Protection Sociale

Bruno Chrétien (Président)

Mob : 06.60.02.34.62

Email : bruno.chretien@institut-de-la-protection-sociale.fr

Twitter : [@BrunoChretien](https://twitter.com/BrunoChretien)